

Menuisier de bâtiment et d'agencement (BM)

RNCP34613 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	234
Formacode(s)	22435, 22404, 22416
Code(s) ROME	H2206, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2020
Date d'échéance	29/05/2022

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GESTION CFA CENTRE-ALSACE	3439643750012	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA HERAULT	5147270070056	Former
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	1867022390093	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	1300279310018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	1300260730010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	1300279490010	Former et organiser l'évaluation
CMAR AUVERGNE-RHONE-ALPES	1300279560015	Former et organiser l'évaluation
CMAR CENTRE VAL-DE LOIRE	1300279800015	Former et organiser l'évaluation
CMAR NOUVELLE AQUITAINE	1300279230015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du brevet de maîtrise de menuisier de bâtiment et d'agencement est un professionnel qui traditionnellement travaille le bois, de plus en plus souvent aujourd'hui, en association avec des matériaux composites (tels que l'aluminium, le PVC, le verre...). Il réalise et crée à partir de plans, dans son atelier, des éléments sur

mesure, des ouvrages menuisés de second œuvre du bâtiment extérieurs (huisseries, les portes, les volets) et intérieurs (étagères, placards, boiseries). Il peut également participer à l'agencement de bureaux, de magasins, de cuisine, d'espace de vie... Un menuisier de bâtiment et d'agencement peut être appelé à travailler aussi bien, en construction neuve qu'en rénovation, pour des particuliers ou des professionnels, immeubles de bureaux, commerces, établissements publics, bâtiments industriels, jusqu'à la restauration de bâtiments anciens ou encore de monuments historiques.

Le titulaire du brevet de maîtrise est un menuisier de bâtiment et d'agencement confirmé à même de concevoir et de réaliser des ouvrages complexes de menuiserie. Il assure la direction stratégique et opérationnelle de la menuiserie, ou à défaut de l'atelier. Il possède donc une double compétence, celle de production d'ouvrages de menuiserie et celle de direction de l'entreprise artisanale.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conception d'un projet de menuiserie et/ou d'agencement à partir de la demande d'un donneur d'ordre ou en réponse à un appel d'offre
- Organiser et optimiser la production de pièce unitaire et sérielle (ex. portes, aménagement de chambres d'hôtel, etc)
- Fabriquer et superviser la fabrication de réalisations unitaires ou sérielles d'ouvrages complexes (cintré en plan et en élévation) en menuiserie de bâtiment et d'agencement
- Créer, diriger et développer une menuiserie
- Commercialisation des fabrications et prestations de la menuiserie en français et en langue étrangère
- Gestion financière de la menuiserie de bâtiment et d'agencement lors de la création, du rachat ou du développement de l'activité
- Gestion des ressources humaines de la menuiserie de bâtiment et d'agencement dans le respect des principes de droit du travail

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Définir et réaliser l'étude de faisabilité technique et esthétique, et le cahier des charges du projet de menuiserie
- Réaliser le devis du projet de menuiserie et/ou d'agencement
- Formaliser les dossiers de réponse aux appels d'offre de marchés publics ou privés
- Définir le process de fabrication unitaire ou sérielle
- Lancer la fabrication pour une réalisation sérielle
- Réaliser un ouvrage complexe de menuiserie intérieure, extérieure ou d'agencement, cintré en plan et en élévation ou associant divers matériaux
- Superviser la livraison et la pose des ouvrages de menuiseries
- Conduire un projet de création d'entreprise, de reprise ou de développement d'activités
- Définir la politique commerciale de l'entreprise de menuiserie
- Présenter le projet de menuiserie et/ou d'agencement au donneur d'ordre et le conseiller
- Déterminer la politique tarifaire applicable aux réalisations et aux prestations de l'entreprise de menuiserie, agencement
- Concevoir des outils et des vecteurs de communication destinés aux particuliers et aux professionnels (prospection, notoriété etc)
- Encadrer les ventes et l'après-vente de l'entreprise de menuiserie/agencement
- Élaborer le dossier financier de l'entreprise à destination des partenaires extérieurs (banquier, société de cautionnement mutuel,...)
- Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise d'électricité
- Développer les compétences des salariés et des alternants
- Diriger les équipes de la menuiserie

Blocs de compétences

RNCP34613BC01 — Conception d'un ouvrage de menuiserie et/ou d'agencement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser et interpréter la demande du client ou les pièces du marché
- Réaliser l'étude de faisabilité technique et esthétique
- Proposer différentes réponses d'agencements esthétiques et techniques de menuiserie de bâtiment et d'agencement en respectant les souhaits du donneur d'ordre et au regard de la structure, des réglementations (DTU, normes, environnement)
- Concevoir techniquement l'ouvrage et l'illustrer au moyen d'outils numériques (CAO-DAO) ou traditionnels (plan, vue, cote, montage, etc)
- Réaliser le métré de l'ouvrage de menuiserie
- Définir les essences de bois et les matériaux adaptés à l'usage de l'ouvrage
- Définir la/les finitions adaptée(s) à l'ouvrage
- Établir le ou les devis (descriptif, estimatif et quantitatif) des différentes alternatives de l'ouvrage
- Définir techniquement les process de fabrication y compris en modélisant les informations (BIM)
- Créer la bibliothèque d'ouvrages et alimenter celle de l'entreprise (indexer, classer les plans)
- Formaliser les dossiers de réponse aux appels d'offre de marchés publics ou privés dans le respect des procédures en vigueur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pièce de maîtrise : sur la durée de la formation A partir d'un ouvrage de menuiserie choisi par le candidat. Il doit :

- Établir le dossier technique de présentation de son projet comprenant : · une perspective ; · 3 vues au 1/10ème (vue de face, de côté, de haut) ; · les détails techniques nécessaires au tracé des vues au 1/10ème, à l'échelle 1 ; · une estimation du temps de réalisation ; · une planification des différentes étapes de réalisation de la pièce ; · un descriptif des moyens techniques de mise en œuvre (parc machines).
- Réaliser la pièce conformément au dossier technique

RNCP34613BC02 — Fabriquer un ouvrage de menuiserie et/ou d'agencement complexe

LISTE DE COMPÉTENCES

- Fabriquer un ouvrage complexe comportant des difficultés techniques : arêtiers droits/cintrés, coupes cintrées, cintres, raccord de plans non perpendiculaires
- Réaliser l'épure
- Débitier, couper les différentes essences de bois, y compris au moyen d'une machine à commande numérique, préalablement programmée
- Assembler les pièces conformément au plan, emboîter, fixer, coller
- Réaliser les finitions des ouvrages : vernir, patiner, peindre
- Installer l'ouvrage dans le lieu de destination : monter, fixer, régler et ajuster

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve pratique – mise en situation professionnelle Durée : 12 heures maximum

A partir de plans et/ou de schémas fournis, le candidat réalise en centre d'examen, en temps limité, une pièce comprenant une difficulté technique complexe. - réaliser l'épure

RNCP34613BC03 — Organiser et optimiser la production de pièces de menuiserie unitaires ou sérielles

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir le process de fabrication unitaire ou sérielle - Définir les procédures de fabrication et les matériaux en fonction de la destination de la réalisation et en conformité avec les normes applicables à la professions (DTU)

- Etablir l'ordre de fabrication à partir des données du devis, des fiches matières, des machines numériques et traditionnelles et des compétences au sein de l'entreprise
- Séquencer et organiser la collaboration avec d'autres corps d'état sur le chantier (électricien, maçons, etc.)
- Optimiser les temps de fabrication par l'enchaînement optimal des tâches en tenant compte des impératifs de production et de la demande du donneur d'ordre

Lancer la fabrication pour une réalisation sérielle - Créer les fiches de fabrication détaillées

- Transférer les modes opératoires à l'atelier au moyen d'un outil numérique
- Réorganiser la production en cas d'impondérables
- Identifier les points de contrôle de la production et les étapes de la démarche qualité
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue

- Définir les règles d'hygiène et de sécurité applicable dans l'atelier et veiller à leur mise en œuvre collective et individuelle opérationnelle
- Mettre en place une démarche environnementale au sein de la menuiserie (filière bois, traitement des déchets de solvants, peinture, vernis)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Organisation et gestion de production – 3 contrôles continus sur la durée de la formation sous forme d'une mini-étude de cas, d'une ou plusieurs questions ouvertes ou un mélange des deux.

Étude de cas écrite – contrôle terminal A partir de la présentation d'une entreprise (équipement, personnel, situation géographique), d'une commande ou d'un appel d'offre, de plans/schémas et/ou tracés, le candidat doit :

- Analyser la commande ou l'appel d'offre ;
- Rédiger une offre de prix ;
- Déterminer les matériaux, les machines et les process de fabrication adaptés ;
- Planifier les approvisionnements ;
- Constituer les équipes de travail et attribuer des tâches à chacun ;
- Mettre en place les documents de suivi de fabrication ;
- Décrire la ou les solutions envisageables pour une production en série de la pièce.

RNCP34613BC04 — Créer et développer une menuiserie de bâtiment et d'agencement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Conduire un projet de création d'entreprise, de reprise ou de développement d'activités
- Ancrer son projet de création, de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur du bâtiment et de la menuiserie
- Construire le projet entrepreneurial, le business model de la création et du développement de l'entreprise
- Identifier et actionner les leviers d'aide (outils & structures) financiers et administratifs
- Construire un argumentaire, une présentation, une « storytelling » pour défendre son projet dans le registre adapté à ses interlocuteurs (banquiers investisseurs, clients etc)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas écrite : À partir d'un dossier constitué de textes d'actualité à caractère économique et/ou réglementaire et/ou social (le statut de micro-entrepreneur, les zones franches, le statut de conjoint-collaborateur,...) le candidat devra analyser l'ensemble des documents avant d'en mesurer l'impact éventuel sur son secteur d'activité, sa branche, son entreprise. Son point de vue, devra être argumenté et illustré d'exemples issus de son expérience

A l'oral :15 jours après l'écrit Le candidat porte une analyse sur sa production écrite et apporte tout élément complémentaire ou rectificatif, en lien avec le thème lui paraissant pertinent pour le secteur de la menuiserie et du bâtiment

RNCP34613BC05 — Commercialiser les fabrications et prestations de la menuiserie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir la politique commerciale de la menuiserie
- Déterminer la politique tarifaire applicable aux réalisations et prestations de la menuiserie
- Présenter le projet de menuiserie et/ou d'agencement au donneur d'ordre et le conseiller, y compris en langue étrangère
- Répondre aux objections et aménager l'offre si nécessaire
- Concevoir des outils de communication
- Encadrer les ventes et l'après-vente de la menuiserie
- Conduire une négociation commerciale avec un client, un prescripteur
- Organiser l'après-vente et le suivi des prestations dans le cadre notamment des garanties contractuelles
- Bâtir les argumentaires à destinations des collaborateurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas écrite : À partir d'une étude de cas, exposant la situation commerciale, la concurrence et le marché d'une entreprise, le candidat analysera la situation commerciale de l'entreprise et formulera une stratégie commerciale et de communication réaliste et en lien avec les ambitions de son dirigeant.

Oral : Après une préparation écrite, le candidat développera à l'oral un argumentaire de commercialisation de fabrication de pièces de menuiserie ou d'agencement.

Langue étrangère - oral

Le candidat tire au sort un texte court en anglais d'ordre économique ou en lien avec son activité de menuisier de bâtiment et d'agencement Il doit se présenter, présenter son projet professionnel et s'exprimer sur le texte.

RNCP34613BC06 — Gérer financièrement et économiquement une menuiserie de bâtiment et d'agencement

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer le dossier financier de l'entreprise à destination des partenaires extérieurs (banquier, société de cautionnement mutuel,...) - Définir la stratégie de l'entreprise à partir des documents comptables élaborés par l'expert-comptable

- Justifier et/ou expliquer la stratégie de l'entreprise au moyen des comptes de résultats et des bilans sur les derniers exercices : conséquences et raisons des investissements effectués, des recrutements, etc
- Élaborer un plan de financement réaliste à destination du banquier, et négocier un prêt, des facilités de trésorerie lors d'investissements
- Identifier les indicateurs de la santé financière de l'entreprise et les utiliser comme argument auprès des donneurs d'ordre, des financiers

Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de menuiserie

- Établir le seuil de rentabilité de chaque fabrication unitaire ou sérielle
- Surveiller la valeur des stocks et sa rotation
- Gérer les délais de paiement des clients, en particulier pour les gros chantiers
- Négocier les délais fournisseurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'écrit : Étude de cas de gestion Sous la forme d'une étude de cas, le candidat réalise une analyse de la situation financière d'une entreprise à partir de ses documents comptables et définit si le projet de reprise ou le projet du dirigeant est viable et sous quelles conditions.

RNCP34613BC07 — Former et accompagner un apprenant en alternance

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser et mener le recrutement d'un apprenti, un alternant
- Arbitrer sur le profil (âge, diplôme) le plus adapté à l'entreprise
- Accueillir les jeunes et organiser son parcours d'apprentissage en fonction du référentiel diplôme
- Mettre en place les dispositions spécifiques de la convention collective du bâtiment notamment pour le maître d'apprentissage confirmé
- Organiser les séquences d'évaluation du jeune dans l'entreprise de menuiserie, et sur chantier et les communiquer au CFA

MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'oral : Mise en situation d'apprentissage (alternance) Le candidat tire au sort une situation d'alternance qui peut être d'ordre générale ou problématique. Il analyse la situation décrite et formule des réponses ou solutions à cette dernière et ce, dans le cadre strict de son rôle de maître d'apprentissage et de l'exécution de ce contrat de travail particulier.

RNCP34613BC08 — Gérer les ressources humaines, les équipes de la menuiserie

LISTE DE COMPÉTENCES

Développer les compétences des salariés

- Élaborer le plan de formation de l'entreprise de la menuiserie pour intégrer les innovations techniques, réglementaires (habilitations et renouvellement de celles-ci) et le développement personnel des salariés
- Mettre en place les dispositions spécifiques de la convention collective du bâtiment
- Assurer l'accompagnement des collaborateurs lors des réalisations sur le chantier : conseiller le collaborateur dans son perfectionnement de son « geste professionnel »

Diriger les équipes de la menuiserie

- Recruter : définir le profil, rédiger la fiche de poste - Constituer les équipes en fonction de la nature des chantiers, élaborer les plannings
- Conduire les entretiens professionnels (entretiens d'évaluation, de fixation d'objectif, de régulation...) et les bilans de fin de chantier
- Analyser les comportements des salariés et gérer le volet relationnel des collaborateurs entre eux, avec les clients, les autres corps de métiers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas écrite – Épreuve terminaleÀ partir de données, de l'organisation d'une entreprise, le candidat analyse l'organisation RH de l'entreprise et formule des propositions d'organisation, de management pour répondre aux objectifs de son dirigeant

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le menuisier de bâtiment et d'agencement hautement qualifié exerce principalement en entreprise artisanale du secteur bâtiment.

Selon les dernières données chiffrées de la branche, 53 789 entreprises exercent une activité de menuiserie, et 3 141 entreprises d'agencement des lieux de vente, soit 56 930 entreprises au total (près de 11% des entreprises de la branche). 92% de ces dernières sont des PME de 0 à 9 salariés.

Le secteur de la menuiserie de bâtiment et d'agencement, c'est près de 67 400 emplois salariés et 42 000 dirigeants d'entreprise avec le statut de non-salarié ou micro entrepreneurs (environ 14 000). Le chiffre d'affaires total de la menuiserie de bâtiment et d'agencement artisanale s'élève à 20 500 millions d'euros, 57% du CA généré au titre de l'entretien-rénovation et 43% dans le neuf.

Les effectifs sont constants en raison du maintien du dynamisme du secteur du bâtiment mais aussi du développement de la construction et de l'aménagement bois intérieur et extérieur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la certification Menuisier de bâtiment et d'agencement (BM) est un chef d'entreprise artisanale, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, un gestionnaire d'une entreprise ou un salarié chef d'équipe, conducteur de travaux ou responsable de travaux BTP hautement qualifié dans le domaine de la menuiserie de bâtiment et d'agencement

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de menuisier de bâtiment et d'agencement est un métier réglementé. Pour s'installer le chef d'entreprise doit être titulaire au minimum d'un niveau 3 (ex-V) dans le métier concerné (Décret 98-246 du 2 avril 1998 / article 16I de la loi du 5 juillet 1996). Le salarié doit également posséder ce niveau de qualification pour travailler seul sur un chantier, à défaut il est placé sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée. L'obtention du Brevet de maîtrise délivre également la qualité de maître artisan (Décret 98-246 du 2 avril 1998) à son titulaire. Ce titre est pour le consommateur la garantie d'une haute maîtrise professionnelle, mais aussi d'une aptitude à la gestion d'entreprise et à la formation des jeunes en apprentissage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 963 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (35 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 251

Jugés difficiles à recruter	62 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui, si possible
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation
- les correcteurs

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) : - un formateur de la spécialité, autre que l'animateur de la formation, - un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise ou maître artisan.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise qui préside le jury et exerce une fonction d'arbitrage et un salarié. Ils sont choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 641 €
Selon la branche	8 482 € – 8 733 €
Prise en charge	Branches concernées
8 641 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 733 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
8 482 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	29/05/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	5	0	100 %	—
2018	11	0	89 %	—
2017	6	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13592

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36715

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.artisanat.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34613/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10
Montant total engagé	9 534 €
Coût moyen par dossier	953 €
Durée moyenne	69 h
Période	01/2021 – 09/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.